PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 25 juin 2026

Nombre de conseillers : 11
Présents : 10
Absent : 1
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves PLOUHINEC, Maire, et suite à la convocation faîte par lui le seize juin deux mille vingt-six.

PRESENTS : Mesdames Martine AUROY, Julie BARDET, Guillemette BROUETTE, Brigitte CHARNET, Elisabeth THEVENOUX et Messieurs Hubert BOUILLON, Jean-Jacques BOURRACHOT, Anthony GUEUGNEAU, Gérard NAFFETAS, Yves PLOUHINEC.

ABSENT EXCUSÉ : Sébastien VERNIAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Julie BARDET

La majorité des membres en exercice peuvent délibérer d'après les termes de la loi du 18 Avril 1884.

ORDRE DU JOUR

- *Fixation du loyer du logement de l'école*
- *Vacance de poste pour Pascale*
- *Questions diverses*

==========

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026.

Le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026 après lecture faite par Mme Julie BARDET est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

I – FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT DE L'ECOLE *: délibération 17-2026*

M. le Maire informe que les travaux du logement avancent bien et qu'il faut fixer le prix pour la location.
Il précise qu'il a déjà reçu une demande. Il s'agit d'un couple de Monétay, en l'occurrence M. et Mme PARDO qui habite dans un logement d'EVOLEA pour lequel ils ont un préavis de 3 mois.
M. le Maire rappelle que la surface est de 73 m2 et qu'il faut tenir compte du contexte spécial à savoir : pas de garage, à proximité de la salle polyvalente et l'accès à la cantine lors d'une manifestation.
Il faut tenir compte également que le logement est neuf, isolé, équipé d'une cuisine intégrée...
Une comparaison des prix des logements de EVOLEA sur la commune a été effectué.
Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer à 550 € et d'accorder le logement à M. et Mme PARDO.
La rédaction du bail et de l'état des lieux seront effectués par un huissier de Dompierre sur Besbre.

II – VACANCE DE POSTE POUR PASCALE *: Délibération 18-2026*

M. le Maire informe que pour pouvoir déclarer la vacance de poste pour le remplacement de Pascale il faut prendre une délibération fixant le grade et les conditions de recrutement.
Ce recrutement peut être ouvert aux fonctionnaires, contractuels et/ou stagiaires.
Pascale est actuellement en poste au grade d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe, catégorie C.
Sachant qu'il y a obligation au 1er janvier 2028, d'embaucher des Rédacteurs, catégorie B et qu'il y a la possibilité de recruter à ce grade avant cette date.
Après délibération, le conseil municipal décide de créer un emploi permanent de Rédacteur, catégorie B pour la fonction de secrétaire de mairie, pour une durée de 32h30 hebdomadaire.
Comme il est envisagé que la personne travaille en binôme avec Pascale en amont, le tableau des effectifs sera modifié en fonction.

III – QUESTIONS DIVERSES :

- **Vaisselle**

M. le Maire informe qu'un administré lui a demandé si la commune louait la vaisselle de la salle polyvalente et a pris l'initiative de dire non. Il présente ses excuses aux élus de ne pas les avoir consultés.
Le conseil municipal est tout à fait d'accord avec cette décision précisant que cela demande une gestion bien particulière et poserait problème en cas de location de la salle.

- **Stade**

M. le Maire informe que le Comité des Fête a demandé à disposer du stade pour l'organisation du concours de pétanque organisé le 22 août pour la fête patronale.
Le conseil municipal accepte de le mettre gratuitement à leur disposition et demande qu'une attestation d'assurance soit fournie.

- **CCAS**

M. le Maire informe qu'au repas du CCAS prévu le 12 septembre 2026 à midi, tous les membres du conseil municipal recevront une invitation.
Il précise qu'à la réunion du 22 juin, le CCAS a remercié Ghislaine et Bernard LAFORET pour leur participation durant de nombreuses années et leur a offert deux rosiers de la Rose Bourbonnaise.
Il sera fait de même pour Colette et Jean-Hugues JALLET.

- **PLUi**

M. le Maire informe que l'enquête publique est en cours et que la mairie a envoyé à tous les agriculteurs de la commune un courrier les invitant à venir consulter les plans, voir les zones classées naturelles.

- **Rendez-vous**

M. le maire annonce que :

- le sénateur M. Bruno ROJOUAN vient faire sa propagande pour les élections le jeudi 2 juillet 2026 à 14h30. Tous les élus qui souhaitent le rencontrer sont les bienvenus.

- le Président de la ComCom M. Fabrice MARIDET et le Directeur Général M. Cyril JACQUET font le tour des communes et viennent à Monétay le vendredi 3 juillet 2026 à 11 heures.
M. le Maire demande aux élus qui veulent participer à la réunion et précise qu'ils iront déjeuner à midi chez Christine.
M. Jean-Jacques BOURRACHOT et Mme Brigitte CHARNET répondent présents.
Si d'autres membres du conseil souhaitent se joindre à eux ce jour-là, il suffit juste de prévenir la mairie quelques jours avant, afin de pouvoir informer Christine.

- qu'une réunion d'information concernant l'accueil de loisirs 123 Soleil Le Pin est prévue le mardi 30 juin 2026 à 19h00.
Mme Julie BARDET et M. le Maire s'y rendront.

- compte tenu de cette réunion au Pin, M. le Maire précise qu'il demandera à EVOLEA de reporter le rendez-vous prévu le 30 juin 2026 à 16h30.

• **Remerciements**

M. le Maire informe avoir reçu des remerciements de la part :
- du Président et membres du Comité des Fêtes,
- de la Croix Rouge

pour les subventions accordées.

M. le Maire demande aux élus s'ils ont des questions particulières ou d'actualité à poser.

• M. Jean-Jacques BOURRACHOT informe que les travaux sur la route du Pessiaud jusqu'à la Croix de la Crue doivent commencer demain.

• Mme Brigitte CHARNET informe avoir assister ce jour au 3ème conseil d'école à Saligny.
L'effectif à la prochaine rentrée scolaire est de 50 élèves dont 5 nouvelles inscriptions pour Monétay.
Elle rappelle qu'une garderie est en place à partir de 7 heures le matin et jusqu'à 19 heures le soir.

• M. Anthony GUEUGNEAU et M. Gérard NAFFETAS informent avoir assistés à une réunion du SICTOM.
La création de trois commissions a été mise en place.

N'ayant pas de question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

==========

Les Conseillers

Le Maire
Yves PLOUHINEC

MAIRIE de MONETAY sur LOIRE 03470